

CONTRE LE TAFTA !

« Aller vite n'est pas un problème, c'est une solution. Nous avons tout à gagner à aller vite. Sinon, nous savons bien qu'il y aura une accumulation de peurs, de menaces, de crispations »

François Hollande à Barack Obama à propos du TAFTA, 11 Février 2014 à Washington.

Le gouvernement français soutient officiellement la signature d'un traité. S'il a affirmé vouloir l'encadrer par des garde-fous, ses propos ont souvent été démentis par les négociateurs européens, qui ont affirmé à plusieurs reprises qu'aucun domaine n'était a priori exclu des discussions. La mobilisation populaire est donc cruciale pour empêcher que ce traité soit signé et ratifié par le Parlement européen et les parlements des États en Europe. L'année 2015 sera décisive pour la lutte contre le TAFTA et ensemble nous pouvons réussir cette mobilisation !

En 2014 nous avons réussi notre pari de sensibiliser largement sur les conséquences néfastes du TAFTA, par une campagne militante de terrain. En 2015 nous devons mettre définitivement ces

projets de traités en déroute !

Pour réussir cette mobilisation, Rébellion doit encore produire des dizaines de milliers de tracts, d'autocollants, d'affiches pour les Cercles Rébellion locaux qui agissent partout en France. Nous faisons appel à vous !



TRAITÉ TRANSATLANTIQUE

UNE ARME DU CAPITALISME CONTRE L'EUROPE !

Le milliardaire américain Warren Buffett déclarait en 2005 sur la chaîne de télévision CNN : « *Il y a une lutte des classes, ma classe la gagne, alors qu'elle ne le devrait pas* ». En ce début de siècle où le pouvoir de l'argent peut désormais s'exhiber avec le plus parfait cynisme et un mépris toujours plus exacerbé des populations, faut-il s'étonner de voir surgir un nouveau projet de traité rédigé par les têtes-pensantes de l'oligarchie occidentale ? D'abord l'AMI (Accord Multilatéral sur l'Investissement), hier le TAFTA pour Trans-Atlantic Free Trade Agreement (Traité de Libre-échange Transatlantique), aujourd'hui le TTIP pour Transatlantic Trade and Investment Partnership Agreement (Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement), les acronymes changent, peu importe, car les objectifs demeurent les mêmes. Quant aux causes de la réactivation actuelle d'un projet qui remonte aux années 90, elles sont intimement liées aux difficultés des Etats-Unis à imposer leur hégémonie par l'intermédiaire de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Le TTIP a pour particularité de s'élaborer dans le secret, afin de créer fait accompli et irréversibilité. Comme le disait un technocrate d'EDF à l'époque de la montée en puissance du nucléaire français sans consultation des populations : « On ne prévient pas les grenouilles quand on assèche les marais ». Les décisions sont prises à huis clos par

des « décideurs » appartenant aux multinationales, aux groupes financiers et bancaires, aux divers groupes de pression mais aussi à la technocratie des différents Etats concernés. Les médias officiels ne vont donc pas s'empressez de vous informer de la teneur de ce traité ni même de son existence.

MAIS DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'Europe persiste à faire respecter, très modestement, un certain nombre de normes de production. C'est à l'évidence une anomalie insupportable pour les détenteurs de capitaux mondialisés, un frein obsolète et ringard à la « libre circulation des marchandises », et donc à la nécessaire recherche du profit le plus abject.

Dans la religion du libre-échangisme, nos gourous mondialistes ont donc l'intention d'y remédier en réalisant une parfaite harmonisation des réglementations européenne et américaine. C'est en Europe que l'œuvre de destruction aura le plus fort impact. Les Etats-Unis sont en effet d'ores et déjà le lieu d'une protection sociale minimale et de normes de production peu contraignantes à l'image du fast-food, néo-bouffe synthétique.

Ne soyons pas candides, il ne s'agit pas d'une inféodation économique de l'Europe à la puissance américaine, mais d'une parfaite collaboration des pseudo-élites européenne et américaine dans une même direction, y compris bien sûr des personnels politiques

nationaux.

Bœuf aux hormones, néo-poulet nettoyé à l'eau de Javel, omniprésence totalitaire des OGM, disparition des AOC (Appellations d'Origine Contrôlée) sont à l'ordre du jour. L'agriculture française subira l'estocade et les suicides d'agriculteurs vont pouvoir s'accélérer jusqu'à leur disparition, leur transformation en animateurs culturels de bord d'autoroutes ou au mieux leur reconversion dans le tourisme rural.

Mais c'est aussi le sort des salariés ou des professions libérales qui sera fragilisé par la destruction du droit du travail et la déréglementation des conditions d'accès à certaines professions. Les projets de l'insignifiant Macron – petit soldat du Système fraîchement sorti des entrailles de Rothschild – participent à l'évidence de cette désagrégation organisée des métiers dont l'idée saugrenue de transformer des postiers en inspecteurs du permis de conduire est emblématique.

Le TTIP organise aussi la possibilité de réaliser « juridiquement » la totale dictature des marchés et du Capital mondialisé sur les hommes et leurs institutions. En effet, au plus grand mépris de notre « démocratie représentative », fiction d'une représentation populaire, il sera possible d'avoir recours à un « mécanisme de règlement des différends » entre Etats et investisseurs privés : l'Investor-to-State Dispute Settlement (ISDS). Ainsi, les investisseurs outrés par le maintien d'une norme ou une quelconque résistance locale à l'inva-

IE

sion de leurs produits ou de leur mode de production, pourront poursuivre en justice l'Etat signataire récalcitrant devant un tribunal arbitral international tel que le CIRDI (Centre International pour le Règlement des Différends Relatifs à l'Investissement) situé à Washington. La signature du Traité impliquera dès lors condamnation et peines financières lourdes jusqu'à assujettissement total. La création d'un grand marché européen tant vanté par nos pseudo-élites n'a apporté que dérégulation, régression sociale, chômage, délocalisations, pauvreté, endettement organisé. Le grand marché transatlantique programmé sera un fantastique accélérateur de cette dégradation de nos conditions de vie.

Comment expliquer l'apparition de ce funeste projet des mondialistes ? Depuis plus de 30 ans maintenant, toute critique sociale un tant soit peu solide et organisée a disparu du continent européen. Les peuples tétanisés et sans perspective politique subissent et tentent d'ignorer la violence qui leur est faite. Or, le système capitaliste n'a connu de frein à son ignominie intrinsèque que parce que des obstacles à sa toute-puissance s'étaient maintenus. Dès lors que ces obstacles ont disparu, ce système apparaît sans fard dans sa pure logique d'oppression et d'écrasement des peuples.

L'Europe est une anomalie, un reste de frein à l'expansion nihiliste du Capital, du fait de ses particularités his-

toriques, culturelles, un lieu de la conscience et du conflit politique, elle doit donc plier et s'aligner sur le diktat anglo-saxon ultra libéral.

Le TTIP c'est la négation du droit des peuples, la baisse de qualité généralisée, le règne définitif de l'ersatz et de la falsification des produits sur fond d'esclavage par la dette. Ce que nos ennemis souhaitent c'est l'avènement d'un monde d'hommes soumis et corvéables à merci, atomisés, déracinés, acculturés, abêtis, à durée de vie courte, mais producteurs et consommateurs de poisons à bas coût de production pour la victoire insensée du profit et de l'accumulation de capital.

Le TTIP constitue avec l'OTAN les deux faces d'une même pièce, économique pour la première, militaire

pour la seconde, signifiant la destruction planifiée de toute souveraineté des peuples européens.

Il est urgent de comprendre la nature de ce projet mortifère, véritable fosse commune de notre civilisation. Lutter contre le TTIP, c'est s'opposer à la barbarie et à la déshumanisation programmée. Le TTIP est l'aboutissement logique d'une oppression qui a débuté au Royaume-Uni au début du XIX^{ème} siècle instaurant la déraison marchande et la dictature de la marchandise pour le profit d'une élite nihiliste et débilitante. Ce Système doit être abattu et la dénonciation du TTIP est l'occasion de la prise de conscience de cette nécessité historique.

Patrick VISCONTI

Cercle Rébellion PARIS/ BANLIEUES



TAFTA. UN ACCORD CONTRE LES PEUPLES

Le TAFTA est un traité en cours de signature entre l'Union Européenne et les États-Unis qui vise à créer une zone de libre échange entre ces entités politiques, qui va bien évidemment changer la vie de millions de citoyens.

Les arguments des promoteurs de ce traité sont les mêmes que ceux avancés par les promoteurs de l'Union Européenne : moins de barrières douanières, donc plus de débouchés et par conséquent plus d'emplois et d'un point de vue du consommateur plus de choix et des prix moins élevés.

Toutefois, ces arguments nous ayant déjà été servis lors de la signature des précédents traités de libre échange de l'Union Européenne, certaines questions nous viennent bien entendu à l'esprit :

- **Y aura-t-il vraiment plus d'emplois ?**
- **Bon nombre de négociateurs sont des multi-nationales, négocieront-elles les unes contre les autres ou peut-on craindre une entente à leurs avantages et au détriment des citoyens ?**
- **Les États auront-ils la possibilité d'édicter des normes strictes après la signature de ce traité ?**

Le texte se propose de répondre à ces questions, bien qu'il n'y ait à ce stade des négociations, que peu d'informations sur le traité. Cependant un

nombre suffisant d'éléments permet déjà d'identifier des risques aussi bien pour le consommateur, que pour les travailleurs ou certains secteurs d'activités (tel que le secteur énergétique par exemple). Le but de ce texte est d'informer nos lecteurs sur les conséquences d'un tel traité et de leur fournir une ébauche d'argumentaire pour investir le débat sur le TAFTA.

L'ORIGINE DU TAFTA

Les dirigeants de l'Union Européenne ont une forte croyance dans le libre échange (qui est un principe de base de l'Union), croyance qu'ils ont portée au GATT (ancêtre de l'OMC) pour mettre en avant des biens plus diversifiés et moins chers et plus de débouchés pour les entreprises. On notera d'ailleurs que cette doctrine libérale est appliquée plus strictement dans l'Union Européenne qu'aux États-Unis.

Déjà en 2006, la stratégie de l'Union Européenne s'intitulait « Global Europe : Competing the World » et visait à établir des accords de libre échange avec les partenaires commerciaux de l'Union Européenne. Ces accords d'un nouveau genre ont pour but de diminuer les droits de douane, mais aussi de réguler l'ensemble des champs commerciaux derrière la frontière (services, marchés publics, propriétés intellectuelles, normes sanitaires). Ces accords portent par conséquent sur les normes établies à l'intérieur des pays. Cette stratégie commerciale se traduit par des

accords d'association avec les pays d'Amérique Latine, avec le Canada et des négociations sont en cours avec le MERCOSUR et les pays du partenariat oriental.

C'est de cette même stratégie que découle le partenariat transatlantique avec les États-Unis. En 2009, le parlement européen vote quasi-unanimentement une résolution pour la construction d'un véritable marché intégré vers 2015. En Janvier 2012, 135 réunions ont lieu entre la direction de la concurrence et des multi-nationales pour préparer les négociations. Le 8 Janvier 2013, les négociations débute officiellement.

Apparemment rien de plus inquiétant que la politique libérale habituelle de l'Union Européenne. Mais le partenariat avec les États-Unis aura beaucoup plus de conséquences que les accords précédents :

1. **L'Union Européenne** et les États-Unis échangent des biens de même type, ce qui va accroître la concurrence et ce qui au final aura un effet sur les entreprises.
2. **La production des biens** se font dans des conditions et sous des normes différentes. Dans quel sens va se réaliser le rapprochement des normes de l'Union Européenne et des États-Unis ?
3. **Des tribunaux arbitraux** seront mis en place pour protéger les investisseurs ce qui porte atteinte à la souveraineté des États. Ce mécanisme peut déboucher sur une justice privée

qui condamne les États et empêche le vote de nouvelles lois.

POURQUOI MAINTENANT ?

Le projet de grand marché transatlantique est en préparation depuis 20 ans, mais il y a une accélération depuis 2009 suite à la montée en puissance de la Chine et des pays émergents.

Si le GATT (puis l'OMC) ont édicté les principes de réciprocité, de transparence et la clause de la nation la plus favorisée pour régler le commerce international et favoriser le multilatéralisme, dans les faits les pays riches et industrialisés ont toujours établi l'ordre du jour afin de favoriser leurs économies (libéralisations en priorité des secteurs nécessitant des technologies seulement possédées par les pays riches par exemple). Si l'Europe était un pays, l'OMC ressemblerait à des discussions bilatérales.

Mais l'entrée de la Chine à l'OMC (conséquence des nombreuses délocalisations vers ce pays) en 2001, a changé la donne. Et d'autres pays émergents se font également une place dans le commerce international et bloquent les ordres du jour proposés par les Européens et les Américains.

Bien que les États-Unis tentent un rapprochement avec la Chine, cette dernière reste un rival économique et militaire. C'est pourquoi la stratégie des États-Unis pour contrer la Chine est de créer d'immenses traités avec l'Europe et les puissances du Pacifique (autres que la Chine).

Cependant les États-Unis doivent signer le traité transatlantique avant le traité transpacifique car les normes des puissances du Pacifique sont moins contraignantes, ce qui impliquerait un coût d'ajustement pour les entreprises américaines afin de s'aligner sur les normes des puissances du Pacifique. Il est donc nécessaire pour les États-Unis de signer d'abord un traité avec l'Europe, car les normes communes deviendront des normes mondiales (du fait du poids des deux puissances) et pourront ensuite être imposées aux puissances du Pacifique, ce qui impliquera peu de chan-

gements pour les entreprises américaines.

UN SIMULACRE DE TRANSPARENCE

D'après certaines ONG et collectifs citoyens, les négociations du TAFTA seraient opaques. Pourtant une intense communication a été mise en place par la commission de Bruxelles, comprenant notamment un site multi-langue avec de nombreux documents sur les positions de l'Union Européenne. Un conseil d'expert comprenant des représentants des entreprises et des associations de la société civile accompagne les négociations et les dispositions les plus critiques sont soumises à consultation en ligne. De plus, l'intégration du traité dans notre droit impliquera le parlement européen et les parlements nationaux. En quoi cette transparence est illusoire ?

Premièrement, les informations du site restent assez vagues, n'étant qu'un assemblage de discours et d'affirmations sans chiffrage ou réflexion. Le site ne propose aucune étude concrète qui réponde aux questions telle que l'harmonisation des normes. La mise en ligne d'informations ne garantit pas non plus la transparence, preuve en est que de très nombreux citoyens de l'Union Européenne ne sont pas au fait du contenu des négociations qui se déroulent en privé.

Deuxièmement, la consultation ne permet aux citoyens que de donner leurs avis, il n'est absolument pas garanti que ces avis soient pris en compte, ce qui en fait un simulacre de démocratie.

Troisièmement, un débat démocratique ne garantit pas non plus que le texte soit rejeté ou amendé. Il suffit de repenser au référendum sur le traité européen.

ÉTATS-UNIS VERSUS EUROPE

D'après les promoteurs du traité, l'Europe est économiquement en position de force d'après les chiffres sur le PIB

et les excédents commerciaux entre les deux zones. Toutefois une analyse plus fine montre une réalité bien différente :

1. **Le PIB par habitant** (qui est plus pertinent que le PIB) est 40% inférieur dans l'Union Européenne à celui des États-Unis.

2. **Dans les secteurs clef** de l'économie, l'Europe a décroché (électronique, informatique, services financiers).

3. **L'Union Européenne** est faible politiquement face aux États-Unis. La réunion de 28 souverainetés divergentes économiquement et politiquement ne fait pas une souveraineté.

Cette divergence se traduit par l'incapacité de l'Union Européenne à mener une politique budgétaire et monétaire pragmatique comme le font les États-Unis, la Chine ou le Japon. De plus la politique budgétaire et monétaire de l'Union Européenne impose des contraintes à des pays qui connaissent des dynamiques différentes, ce qui crée des divisions au sein de l'Union Européenne.

Dans le cadre du marché transatlantique, la manipulation du dollar et l'uniformisation des normes donneraient un énorme avantage aux multi-nationales américaines, puisque le commerce transatlantique est intra-branché (même type de produit de part et d'autre de l'Atlantique), provoquant une perte de débouchés pour les entreprises européennes.

Enfin l'Union Européenne est libérale, elle n'est pas là pour protéger ses citoyens (c.f. L'utilisation de farines animales dans l'élevage ou la financiarisation de l'économie), elle applique de façon dogmatique la libéralisation du marché.

Et le TAFTA n'est que le prolongement du marché unique au sein de l'Union Européenne.

Dans ces conditions, les intérêts des industriels vont être au cœur des négociations. Or ces industries concurrentes vont s'entendre puisque leurs intérêts convergent (pour façonner des normes qui leur sont favo- ➤

► rables).

LES NORMES AU CŒUR DU TRAITÉ

Au cœur des négociations du traité se trouvent les normes qui couvrent de vastes champs de notre vie quotidienne. Ce sujet est depuis longtemps sensible dans les relations transatlantiques et intra-européennes. Pour les promoteurs du traité, ces normes sont ambiguës : si elles protègent les citoyens dans différents domaines, elles sont aussi un moyen de se protéger des concurrents. C'est ce qui pourrait remettre en cause une grande partie de nos choix (OGM, fracturation hydraulique) car considérés par certains comme une entrave à la concurrence.

Pour les promoteurs du traité, il s'agit d'arriver à un rapprochement des normes pour simplifier les échanges, ce qui évite d'ajuster les productions en fonction des pays et donc évite d'augmenter les coûts. Ce raisonnement est naïf, il n'y aura pas de rapprochement, il y aura un ajustement avantageux pour les plus forts.

Cependant l'ajustement des normes sanitaires et phytosanitaires n'aura pas le même effet que l'ajustement des normes techniques. Si pour les normes techniques, l'enjeu est de subir le coût de l'ajustement, pour les normes sanitaires et phytosanitaires, les entreprises concurrentes peuvent avoir des intérêts communs à abaisser ces normes. Le traité va permettre à ces industriels de rouvrir les débats sur les interdictions, puis d'attaquer les pays aux normes les plus strictes devant les tribunaux.

Le problème est que l'édification de ces normes se fera au détriment des intérêts collectifs. La communication de la commission européenne n'est pas rassurante, car elle stipule qu'elle vise le compromis entre la protection des individus et de l'environnement et la protection de l'investissement et ses corollaires.

Seules les entreprises ont le droit de négocier alors que les deux parties prenantes sont les entreprises et les citoyens/consommateurs/travailleurs.

UNE SOIT-DISANT

CRÉATION D'EMPLOIS

Le traité pourrait déboucher sur deux millions d'emplois grâce aux débouchés créés dans les deux zones. Mais le chiffre est critiquable.

En 1988, le rapport Cecchini prévoyait grâce à la création du marché unique européen des millions d'emplois et une croissance allant jusqu'à 6,5%, ce qui n'arriva jamais. En Amérique du Nord, même son de cloche avec le NAFTA, un million d'emplois perdus de part et d'autre de la frontière mexicaine et une augmentation des inégalités et une baisse des salaires.

Les écarts entre prévisions et faits viennent de la communication faite par la commission européenne basée sur 4 études, mettant en jeu d'impressionnants calculs, mais reposant malheureusement sur des hypothèses simplistes et souvent peu vraisemblables. Pour certaines études l'ensemble des individus (aux comportements hétérogènes et complexes) est modélisé par un agent « moyen » unique dont le comportement est régi seulement par la recherche du prix le plus bas, sans prendre en compte la qualité par exemple, ce qui est une erreur démontrée par des études plus concrètes menées en 2013.

De plus les auteurs des recherches basent leurs études sur une réduction non-tarifaire (les normes) de 25%, alors que les promoteurs du traité promettent de ne pas abaisser les normes, ce qui constitue un double discours. En ce qui concerne la période d'analyse, l'étude prévoit la création de deux millions d'emplois dans 10 ou 20 ans, ce qui ne correspond pas à l'urgence des 25 millions de chômeurs en Europe. D'autres paramètres dans ces études sont également négligés et considérés comme constants : politiques, règles de droit et comportements constants. Or, il peut y avoir des surprises (crise des subprimes, montée des pays émergents).

Ici les études servent plus à légitimer les politiques qu'à les éclairer. Il

s'agit plus d'armes idéologiques.

LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

Dans le domaine de l'énergie les mêmes arguments sont à l'œuvre pour justifier le traité transatlantique. Cependant le traité ne ferait que favoriser les multi-nationales de l'énergie déjà en place.

Premièrement, la structure de production et de consommation de l'énergie fait que le secteur ne permet pas l'apparition de nouveaux concurrents, ce qui aboutit au monopole de plusieurs entreprises et une augmentation des prix, comme en Grande-Bretagne par exemple.

Deuxièmement, ce n'est pas l'économie de marché qui permettra des avancées innovantes, mais des politiques publiques d'investissement (exemples : internet ou la transformation économique de la Corée du Sud).

Troisièmement, un paramètre important est absent des négociations : la contrainte climatique. On rappelle que 80% de l'énergie consommée provient d'énergies polluantes telles que le pétrole, le charbon ou le gaz.

Dans le secteur énergétique, le but du TAFTA est de développer le commerce d'hydrocarbures entre l'Europe et les États-Unis. De plus, la protection de l'investissement (autre volet du TAFTA) ne permettra plus la mise en place d'une politique publique faisant la promotion d'une énergie au détriment d'une autre sous peine d'être contestée devant les tribunaux arbitraux pour entrave au commerce.

DES TRIBUNAUX AU-DESSUS DES LOIS

Le mécanisme de règlement des différends mis en place par le traité sera basé sur la procédure « Investor-State Dispute Settlement ». Concrètement, cela signifie la soustraction des litiges des justices nationales et internationales pour une instance arbitrale.

Le danger majeur de ce type de pro-



« LE TRAITÉ TRANSATLANTIQUE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ÉTATS-UNIS SERA UNE MAIN MISE DES MULTI-NATIONALES AMÉRICAINES (PRINCIPALEMENT MAIS PAS SEULEMENT) SUR LE MARCHÉ EUROPÉEN AVEC, EN PRIME, LE DÉSARMEMENT JURIDIQUE DE TOUTE CONTESTATION FUTURE »

cédure est le fait que les entreprises puissent saisir cette instance arbitrale pour combattre efficacement un choix politique ou une loi mise en place par un État, dans la mesure où ce choix ou cette loi constitue une entrave à l'investissement. Les intérêts des entreprises sont, de facto, juridiquement au-dessus des préférences des États.

Ce mécanisme, déjà utilisé dans la cadre d'autres traités de libre échange entre les États-Unis et des pays tiers, a permis notamment au Cigarette Philip Morris de faire condamner l'Uruguay et l'Australie suite à des

campagnes anti-tabac. De plus, la procédure est asymétrique : si les investisseurs gagnent, ils reçoivent des compensations, si l'État gagne, il ne reçoit aucune compensation. Par conséquent, ce mécanisme est absolument sans risque pour les entreprises (à part les frais de justice). C'est ainsi que les investisseurs ont de plus en plus recours à l'ISDS (11 plaintes en 1999, 45 en 2004 et 62 en 2012).

NON À LA DOMINATION MONDIALISTE !

Au-delà de l'exercice de communica-

tion orchestré par la commission européenne vantant la création d'emplois et l'abondance, le traité transatlantique entre l'Union Européenne et les États-Unis sera une main mise des multi-nationales américaines (principalement mais pas seulement) sur le marché européen avec, en prime, le désarmement juridique de toute contestation future à travers l'outil politique. Ce traité est donc un nouveau coup porté aux peuples et aux travailleurs européens.

Florian LEJAULT

Cercle Rébellion PACA

ABONNEMENT-ADHESION

A REBELLION

> Abonnement simple/ 20 Euros

> Abonnement soutien/ 50 Euros

> Abonnement jeune/précaire 15 Euros

Règlement de l'abonnement par chèque à l'ordre de l'Association pour la renaissance du socialisme européen (ARSE).

A L'OSRE

> Adhésion militant/ 60 Euros (Soit 20 Euros après déduction fiscale)

> Adhésion soutien/ 180 Euros (Soit 60 Euros après déduction fiscale)

> Adhésion jeune/précaire/ 20 Euros

Règlement de l'adhésion par chèque à l'ordre de l'ADCPE pour obtenir la déduction fiscale de 66 % Du montant versé.

NOM.....

PRÉNOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....

VILLE.....

EMAIL.....

TYPE D'ADHESION..... DATE D'ADHESION.....

TYPE D'ABONNEMENT..... DATE D'ABONNEMENT.....

**BULLETIN A REMPLIR ET A ENVOYER A L'ADRESSE SUIVANTE:
REBELLION BP 62124 31020
TOULOUSE CEDEX 02**

**NOUVEAU SITE INTERNET !
rebellion-sre.fr**

NON AU TRAITÉ TRANS ATLANTIQUE !



BRISONS LES CHAINES DU MONDIALISME !

REBELLION-SRE.FR



LarevueRbellion



rebellion.osre

